

PERMISSION DE VOIRIE

(demande à déposer 15 jours avant)

**CREATION OU MODIFICATION
DE BATEAU**

**REFECTION DE TROTTOIR
SUITE A UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

LIEU DES TRAVAUX :

Date de commencement des travaux :

Durée des travaux :

DEMANDEUR	ENTREPRISE (Agréée Travaux Publics)
NOM :	NOM :
PRENOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
.....
Tél. :	Tél. :

La création de bateau doit faire l'objet :

- d'un terrassement sur 17cm de profondeur,
- de la mise en œuvre d'une couche de grave ciment 0/31 dosé à 4% de ciment sur 13 cm d'épaisseur,
- d'une couche d'accrochage à l'émulsion de bitume,
- de la mise en œuvre de mortier bitumineux 0/06 sur une épaisseur de 4 cm,
- d'un colmatage du joint entre le nouvel enrobé et l'ancien à l'émulsion de bitume.

Avant le commencement des travaux, il doit être procédé à un état des lieux :

Prendre rendez-vous avec le Service Voirie au 01.30.86.84.40

Signature du demandeur (précédée de la mention : LU ET APPROUVÉE):

Partie réservée à l'administration

Pour avis du service D.A.U.

Pour avis du service Voirie